

Règlement du Kilomètre Vertical et du Trail de l'Énergie 2024

Article 1 – Les épreuves :

L'association **AURON TRAIL CLUB** organise le **24 & 25/08/2023** un weekend autour du trail running avec plusieurs distances.

Samedi le Kilomètre Vertical est organisé en collaboration avec l'organisation du **Nice cote d'Azur by UTMB** :

- 4,5km et 1096m de dénivelé positif

Dimanche, deux trails:

- 17km et 1000m de dénivelé positif et 1000m de négatif
- 42km de 3200m de dénivelé positif et 3200m de négatif.

L'engagement à cette course est subordonné à l'acceptation et au respect du présent règlement.

Article 2 – Horaires :

Samedi 24/08

KV : premier départ 9h30 puis toutes les 30secondes.

Dimanche 25/08

42km : départ 7h00 – 2 barrières horraire – 11h de temps imparti

17km : départ 09h30 – 5h00 de temps imparti

Tout concurrent hors délai sera déclaré hors épreuve.

Article 3 – Participation :

Pour participer à l'une des épreuves, vous devez être titulaire d'une licence sportive en cours de validité (FFA ou équivalent) ou être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins de 1 an (conformément à la loi du 23 mars 1999) et en fournir une copie lors de l'inscription si vous ne l'avez pas déposé sur votre dossier d'inscription en ligne.

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés ou non à partir de **la catégorie « espoir » selon le règlement de la FFA pour les trois courses.**

Article 4 – Inscriptions :

Chaque course est limitée à 250 coureurs, soit un total de 750 personnes sur les trois courses confondus.

Les inscriptions se font sur le site www.running06.com

Inscription sur place le jour de la course dans la limite des places disponibles SEULEMENT pour le KV et le 17km de 8h00 à 9h00. Pas d'inscriptions sur place pour le 42km.

Les frais de participation à l'organisation s'élèvent :

KV : 15€ jusqu'au 23/08/24 20€ sur place

42 km : 40€ jusqu'au 01/05/24 – 45€ jusqu'au 01/08/24 et 50€ jusqu'au 24/08/24

17km : 20€ jusqu'au 01/08/24 - 25€ jusqu'au 24/08/24 et sur place

PETIT DEFI (17km + KV) : 30€ jusqu'au 01/08/24 et 35€ jusqu'au 23/08/24

GRAND DEFI (42km + KV) : 50€ jusqu'au 01/05/24 – 55€ jusqu'au 01/08/24 et 60€ jusqu'au 23/08/24

Les frais d'inscriptions comprennent :

- Le dossard
- Les ravitaillements de l'organisation
- Le chronométrage électronique
- La bière d'arrivée
- La médaille finisher
- Le pasta party (pour le 17km et 42km)
- Les lots des podiums
- Les photos offertes prise par des photographes professionnels
- Les secours

Article 5 – Chronométrage / Retrait des dossards :

Le chronométrage sera effectué par Running 06.

KV :

Les dossards sont à retirer le matin de 8h00 à 9h30.

TRAIL :

Les dossards sont à retirer :

- Le 24/08/24 sur la place de la pinatelle à St Etienne de Tinée de 10h à 12h
- Le 24/08/24 sur la place centrale d'Auron de 16h à 18h
- Le 25/08/24 de 06h à 6h45 pour le 42km et de 8h00 à 9h00 pour le 17km.

Article 6 – Ravitaillement et barrière horraire :

42km :

KM12 : ravitaillement solide et liquide lac de chalvet

KM18 : ravitaillement solide et liquide ST ETIENNE DE TINNE et **barrière horraire a 11h30**

KM26 : REFUGE DE RABUONS (eau)

KM36 : ravitaillement solide et liquide DOUANS **barrière horraires 16h45**

Arrivée ravitaillement solide et liquide

17km : km12 ravitaillement solide et liquide lac de chalvet

Arrivee ravitaillement solide et liquide

Article 7 – Classements et récompenses :

KV :

Les 3 premiers coureurs hommes et femmes au scratch, le premier de chaque catégorie sans cumul seront récompensés

La remise des prix aura lieu au sommet du télésiège a 12h

Une médaille sera remis à chaque participant.

TRAIL 17km et 42km :

Les 3 premiers coureurs hommes et femmes au scratch, le premier de chaque catégorie sans cumul seront récompensés

La remise des prix aura lieu sur place centrale d'Auron a 13h30 pour le 17km et 16h pour le 42km.

Une médaille sera remis à chaque participant.

DEFIS :

Pour les deux défis les 3 premiers mixte/ homme/ femme.

La remise des prix se tiendra en même temps que celle des trails du dimanche.

Article 8 – Assurance et responsabilité :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de:

MAIF – Le Zenith 179 boulevard Mireille Lauze Marseille 10 – 09 78 97 98 99

Individuelle accident: les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants non FFA de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités pour tout accident provoqué d'une façon quelconque à l'occasion de la course et en particulier par déficience physique ou psychique ou même en cas de perte ou de vol.

Article 9 – Respect du règlement et des instructions :

Les participants se conforment en tous points aux dispositions et aux instructions données par la direction de la course.

Un participant qui ne se soumet pas aux dispositions du règlement de la course peut être mis hors course.

Les causes de disqualification :

- Absence de matériel obligatoire
- Refus de passage à un point de contrôle
- Echange de dossard
- Non-respect du parcours
- Non-respect du Code de la route
- Non-assistance à personnes en danger ou en difficulté
- Abandon de détritrus dans la nature
- Non-respect du règlement

Article 10 – Service de sécurité

KV : le poste de secours (pris en charge par la SEM des cimes du Mercantour) sera situé à l'arrivée du parcours (arrivée du télésiège de LIEUSON) il est constitué de pisteurs secouristes véhiculés et tous reliés en liaison radio ou téléphonique avec le PC course

TRAIL : un médecin sur le site de départ arrivée et plusieurs postes de secours seront mis en place sur le parcours. Les secours seront assurés conjointement entre la Société de secours en montagne et les pisteurs secouristes de la SEM des cimes du Mercantour tous reliés par liaison radio ou téléphonique entre eux et avec le médecin.

Suivant les aléas de toutes sortes, liés à l'environnement et à la course les secours peuvent vous faire attendre plus longtemps que prévu

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Article 11 – Matériel obligatoire :

KV :

- un téléphone portable avec le numero du PC course

17km :

- Gobelet personnel ou flasque (il n'y aura pas de gobelet sur le parcours)
- Réserve d'eau minimum 1 litre
- Couverture de survie
- Sifflet
- Réserve alimentaire
- Chaussures de trail
- Bande de contention adhésive et élastique (mini 100cm*6cm)
- Un téléphone portable avec le numero du PC course

42km :

- Réserve d'eau minimum 1,5 litre
- Gobelet personnel ou flasque (il n'y aura pas de gobelet sur le parcours)
- Couverture de survie
- Sifflet
- Réserve alimentaire
- Chaussures de trail
- Bande de contention adhésive et élastique (mini 100cm*6cm)
- Veste type GoreTex imperméable
- Un téléphone portable avec le numero du PC course
-

Article 12 – Droit d'image :

Dans le cadre de l'événement, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support.

Article 13 – Modification / Annulation :

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler la manifestation, en cas de force majeure, une météo défavorable ou même une crise sanitaire. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

Article 14 – Contact :

Les renseignements sur la course peuvent être donnés par téléphone au 06.16.59.17.57 ou par mail aurontrailclub@gmail.com
Toutes les infos sur les sites www.runnig06.com et sur la page facebook du Trail de l'Energie